



Philanthropie bien ordonnée

## Don IFI, pour le Covid et tout le reste

La crise actuelle ne doit pas faire oublier les autres domaines de la solidarité

Depuis le remplacement de l'ISF par l'IFI, les contribuables soumis à l'impôt sur la fortune immobilière peuvent réduire de

leurs impôts jusqu'à 75 % du montant de leurs versements (dans la limite d'un plafond de 50 000 euros). Une disposition

d'autant plus bienvenue dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, même si elle est soumise à conditions.

**R**éduire son impôt sur la fortune immobilière (IFI), tout en réalisant un don qui ait du sens. Y compris, en ces temps de crise, pour aider la recherche médicale ou l'hôpital public. C'est encore possible jusqu'à la mi-juin pour les contribuables soumis à l'IFI, qui souhaiteraient effectuer un don. Pour rappel, la mise en place de cet impôt le 1<sup>er</sup> janvier 2018 par Emmanuel Macron visait à restreindre le cadre d'application par rapport à l'ancien impôt sur la fortune (ISF), en ne taxant plus que les contribuables possédant un patrimoine immobilier dont la valeur est supérieure à 1,3 million d'euros. Une modification de taille, et qui avait contribué à exclure une large proportion de contribuables du champ de l'IFI. Mais malgré ces changements, les

contribuables soumis à ce nouvel impôt ont toujours la possibilité de réaliser un don défiscalisé à un organisme d'intérêt général de leur choix. Et ce jusqu'à la date de leur déclaration. Un dispositif qui leur permet ensuite d'accéder, en contrepartie, à une réduction de leur contribution IFI égale à 75 % du montant de leurs versements, pour un plafond atteignant les 50 000 euros. "Il s'agit de la seule possibilité pour faire baisser le montant de son impôt IFI, et cela a en même temps un effet multiplicateur avec l'avantage de faire vraiment une œuvre utile, encore plus cette année", souligne Frédéric Théret, directeur du développement de la Fondation de France. "Auparavant, un professionnel pouvait réaliser sous certaines conditions un investissement direct au sein d'une PME, à travers une holding ou une société d'exploitation et réduire ainsi

son IFI. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, où seul l'acte de don à un organisme d'intérêt général le permet", renchérit Julien Faliph, responsable patrimoine au cabinet Cerfrance de Seine Normandie.

**Le report d'un mois des dates des déclarations fiscales accordé par l'État permet aux contribuables IFI de réaliser un don jusqu'à une date comprise entre le 4 et le 11 juin, en fonction du département de résidence**

Car depuis l'apparition du Covid-19 en mars dernier, les principaux organismes de générosité se sont mis en ordre de marche et espèrent, cette année, une hausse des dons. Parmi eux, les fondations reconnues

d'intérêt général, dont les budgets sont financés à 100 % par des dons issus de la générosité des particuliers et des entreprises au titre de l'impôt sur le revenu ou de l'IFI. "Nous sommes dans un contexte de crise sanitaire où les besoins sont sur tous les fronts: nous avons besoin d'aider à la fois les malades, les soignants et d'accompagner la recherche. Chacun de ces enjeux aura un rôle clé", atteste Frédéric Théret. C'est pourquoi la FDF a déployé en urgence une alliance avec la fondation de l'AP-HP ainsi qu'avec une trentaine d'autres fondations, en vue de proposer aux donateurs potentiels des programmes couvrant plusieurs axes. À savoir, l'aide aux soignants, mais aussi à la recherche afin de trouver un traitement et un vaccin, ainsi que l'accompagnement des personnes vulnérables. "Habituellement, nous arrivons dans



"Il s'agit de la seule possibilité pour faire baisser le montant de son impôt IFI, et cela a en même temps un effet multiplicateur avec l'avantage de faire vraiment une œuvre utile, encore plus cette année." Frédéric Théret, Fondation de France.

# UN MOUVEMENT SIMPLE N'EST PAS UN SIMPLE MOUVEMENT

VOTRE DON N'EST PAS  
UN SIMPLE DON

[don.institut-myologie.org](http://don.institut-myologie.org)

## LA PUISSANCE DE VOTRE GÉNÉROSITÉ AU SERVICE DU MUSCLE.

Dans la recherche comme au tennis, il faut concilier **concentration** sur les objectifs, **anticipation des revers de la maladie**, **précision** des actions, **puissance** de l'engagement... **Pour que la recherche frappe juste et fort dans le jeu décisif contre la maladie**, et que la santé du plus grand nombre prenne enfin l'avantage.

### VOTRE DON N'EST PAS UN SIMPLE DON

Il est le moteur qui permet de démultiplier l'action que l'AFM-Téléthon mène depuis vingt ans avec son centre de recherche, d'évaluation, de diagnostic et de soin entièrement dédié au Muscle : l'Institut de Myologie.

Votre don est déductible de l'**Impôt sur la Fortune Immobilière**, de l'**Impôt sur le Revenu** et de l'**Impôt sur les Sociétés**.

Vous souhaitez des informations et/ou faire un don pour le projet de création de la Fondation de Myologie, renvoyez-nous ce bulletin à :

**ASSOCIATION INSTITUT DE MYOLOGIE** Chez AFM-Téléthon Service Grande Ambition, 1 rue de l'Internationale - BP 59 91002 Evry Cedex

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
E mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

- Je fais un don par chèque libellé à l'ordre : **Association Institut de Myologie**  
 Je fais un don par internet : **don.institut-myologie.org**

ASSOCIATION  
**INSTITUT DE  
MYOLOGIE**  
INNOVER POUR GUERIR

AFM-TÉLÉTHON  
INNOVER POUR GUERIR



“Même si le Covid est la priorité du moment, le fait d’oublier la recherche envers d’autres causes peut aussi devenir dramatique.”

Marie-Émilie Daniel, AMF-Téléthon.

un second temps dans le cadre de catastrophes naturelles par exemple, en vue d’aider à la reconstruction. Mais dans cette crise, il a fallu agir dans l’urgence”, rappelle Frédéric Théret.

#### Des besoins tous azimuts en temps de crise

Depuis la mi-mars, la Fondation de France s’est ainsi mise en ordre de marche et a pu recueillir 25 millions d’euros auprès de 100 000 donateurs, dont des contribuables IFI. L’objectif ? Financer près de 500 projets sur le terrain, concernant principalement l’aide aux professionnels situés en première ligne, des projets de recherche en partenariat avec l’ANR (Agence nationale de la recherche), ainsi que l’aide aux personnes vulnérables,

en vue de commander et de livrer par exemple des repas aux plus démunis en partenariat avec des associations locales.

“Nous espérons que la générosité ne va pas se tarir car on sait déjà que les conséquences de cette crise seront colossales. Le tissu français est composé d’un grand nombre d’acteurs associatifs de proximité, qui connaissent d’importantes difficultés de trésorerie dans le contexte actuel”, reprend Frédéric Théret. Avec, également, la nécessité de veiller à ce que d’autres causes, soutenues jusqu’ici par les dons, puissent également continuer. “Même si ponctuellement la planète respire mieux, les problématiques liées à l’environnement, au handicap, ou encore à d’autres maladies vont revenir”, ajoute-il.

L’AFM-Téléthon partage notamment ce constat. Après s’être dans un premier temps posé la question de sa “légitimité” à lancer sa campagne de dons annuelle, “nous nous sommes vite aperçus que cette crise allait avoir un impact majeur sur les activités de beaucoup d’associations”, indique Marie-Émilie Daniel, responsable de la campagne Grande Ambition à l’AMF-Téléthon. Car même si le Covid est la priorité du moment, le fait d’oublier la recherche envers d’autres causes peut aussi devenir dramatique”. C’est pourquoi, après avoir reporté de quelques semaines sa campagne, l’association a effectué une sensibilisation auprès de l’ensemble de ses donateurs, en mettant en perspectives les enjeux de l’après-Covid.

“On a ainsi vu que beaucoup s’apprêtaient à continuer à nous soutenir, tout en réalisant également un don exceptionnel en raison de la situation

actuelle. Même s’il existe encore beaucoup d’incertitudes, nous ne sommes pas à l’abri des bonnes surprises, avec des solidarités qui se sont multipliées”, ajoute-t-elle. D’autant plus qu’après deux années de transition avec le passage de l’ISF à l’IFI, l’association avait déjà observé, par le biais de son Institut de myologie, un fort recul des dons, de l’ordre de 60 %. “Après l’instauration d’un nouveau mode de calcul de l’assiette de l’IFI ainsi que l’instauration de l’impôt à

### La Fondation de France a déployé en urgence une alliance avec l’AP-HP ainsi qu’avec une trentaine d’autres fondations, en vue de proposer aux donateurs potentiels des programmes pour lutter contre le Covid

la source, il a fallu un temps d’adaptation aux contribuables qui ont connu plusieurs changements d’affilée”, reconnaît-elle.

#### Un report bienvenu mais des conditions inchangées

Bonne nouvelle cependant pour le secteur : Le report d’un mois des dates des déclarations fiscales accordé par l’État permet aux contribuables IFI de réaliser un don jusqu’à une date comprise entre le 4 et le 11 juin, en fonction du département de résidence. “Sans ce décalage, nous n’aurions pas pu réaliser nos envois par voie postale, compte tenu des délais postaux qui avaient été rallongés”, affirme Marie-Émilie Daniel.

Afin de pouvoir bénéficier du levier de la défiscalisation, les

contribuables doivent cependant remplir certaines conditions. Les dons peuvent être réalisés jusqu’à la date de déclaration IFI, à condition qu’ils soient adressés à des organismes d’intérêt général, cités parmi les établissements de l’article 978 du Code général des impôts. “Le champ d’application n’est pas le même que pour les déductions à l’impôt sur le revenu”, rappelle Gaëlle Menu Lejeune, directrice associée au cabinet Fidal, qui précise que l’on y retrouve principalement des établissements de recherche, fondations reconnues d’utilité publiques (FRUP), entreprises d’insertion et associations ou entreprises adaptées.

“Toutes les associations reconnues d’utilité publique ne rentrent pas nécessairement dans cette liste”, ajoute Marie-Émilie Daniel à l’AMF-Téléthon, qui rappelle que c’est la raison pour laquelle sa propre structure avait choisi de créer, en 2016, l’Institut de myologie afin de pouvoir recevoir ce type de dons. “Ces dons doivent être désintéressés, c’est-à-dire réalisés sans conditions et sans attendre de retour, sous quelque forme que ce soit”, rappelle Julien Faliph.

#### Des dons en actions

Réalisés le plus souvent en numéraire (chèque, espèces, virement), ils peuvent aussi prendre la forme de parts de sociétés cotées, ou encore d’usufruit temporaire. Dans le cas des titres de sociétés cotées, ces derniers doivent être détenus en pleine propriété, et ne peuvent concerner que des sociétés cotées sur des marchés réglementaires, comme Euronext. “Les titres issus de marchés alternatifs tel qu’Alternex ne sont pas éligibles”, traduit Julien Faliph. L’organisme bénéficiaire pourra ensuite choisir de conserver ces titres pour toucher des dividendes réguliers, ou bien de les revendre, en fonction de l’horizon des projets à financer.

“C’est pourquoi des fondations comme Les Gueules Cassées, qui soutiennent les victimes de traumatismes de la tête, ou de la Société protectrice des animaux (SPA) se retrouvent à la

tête d’un patrimoine, qu’elles gèrent ensuite en bon père de famille pour encaisser des dividendes”, remarque Gaëlle Menu Lejeune. Une autre manière de donner en ces temps de crise, qui pourrait même séduire quelques contribuables cette année. “Compte tenu de l’effondrement des marchés, donner des actions cotées pourrait être un bon moyen, pour les porteurs qui ne souhaitent pas attendre la remontée des marchés, d’éviter une perte sèche de leurs titres en en faisant don à une bonne cause”, suggère Julien Faliph. ■

MARIE LYAN



“Donner des actions cotées pourrait être un bon moyen, pour les porteurs qui ne souhaitent pas attendre la remontée des marchés, d’éviter une perte sèche de leurs titres en en faisant don à une bonne cause.”

Julien Faliph, Cerfrance.

### De l’ISF à l’IFI, en attendant les chiffres officiels

Le niveau de dons IFI réalisés auprès des fondations reconnues d’intérêt général aurait chuté de 49 % en 2018 par rapport à la même période en 2017. Soit une perte de 134 millions d’euros.

Deux ans après sa mise en place, le bilan de l’IFI est encore mitigé. Car si les recettes de ce nouvel impôt ont été supérieures aux prévisions envisagées (soit 1,3 milliard d’euros en 2018, contre 850 millions d’euros prévus), ces chiffres seraient tirés par la hausse des prix de l’immobilier. Tandis que le resserrement de l’assiette des contribuables redevables de cet impôt, passant de 358 000 foyers soumis à l’ISF à 130 277 contribuant à l’IFI, a fait apparaître une autre réalité. À savoir qu’il est possible d’être soumis à l’IFI avec un patrimoine décorrélé du montant de ses revenus. Ainsi, près de 26 000 foyers afficheraient un revenu fiscal de référence inférieur à 62 000 euros. Plus inquiétant : en 2018, le niveau de dons IFI aurait chuté de 49 % par rapport à la même période en 2017.

Soit une perte de 134 millions d’euros pour le secteur philanthropique, qui n’a pas pu être compensée par les dons effectués via l’impôt sur le revenu. “Nous devions avoir un bilan du passage à l’IFI au bout d’un an, mais le gouvernement a préféré faire ce calcul sur une période de trois ans”, rappelle Julien Faliph, responsable patrimoine au cabinet Cerfrance de Seine Normandie. Reste que selon lui, les chiffres sont là : parmi ses 300 clients jusqu’ici assujettis à l’ISF, ils ne seraient plus que 150 à l’être à l’IFI. Avec, parmi eux, des profils diversifiés : entrepreneurs, agriculteurs, artisans ou commerçants. “On a aussi des contribuables qui vivent de rentes et revenus fonciers hérités d’un gros patrimoine, et qui n’ont pas forcément d’importants revenus”, souligne Gaëlle Menu Lejeune, directrice associée au cabinet Fidal. Alors que l’État estime que l’IFI devrait rapporter 1,9 milliard d’euros en 2020, la principale variable du calcul réside dans l’évolution de la valeur du patrimoine immobilier. Et l’impact du Covid-19 pourrait se faire sentir à compter de l’an prochain : “Tout va dépendre de la manière dont le marché immobilier va se comporter dans les mois à venir. Au cas où celui-ci s’effondrerait, il pourrait y avoir un impact dans le calcul de l’IFI, qui est réalisé au 1<sup>er</sup> janvier”, glisse-t-elle. ■

### Créer une fondation pour s’engager sur la durée

“Les fondateurs vont pouvoir s’impliquer dans la gouvernance et porter leur projet. Bien souvent, leur motivation est personnelle.”

La Fondation de France (FDF), qui regroupe près de 888 fondations abritées, se pose comme le premier réseau de philanthropie à travers l’Hexagone. Et propose notamment aux donateurs qui souhaitent s’engager sur la durée pour une cause qui leur tient à cœur d’aller jusqu’à créer leur propre fondation. “Nous sommes là pour proposer des causes à soutenir

aux personnes qui souhaitent faire un don. Pour ceux qui veulent s’engager davantage, il est possible de créer un objet unique et sur-mesure”, résume Frédéric Théret, directeur du développement de la FDF. Avec, parmi les donateurs, “des entreprises qui s’engagent sous l’impulsion de leur dirigeant pour mobiliser leurs salariés, actionnaires et clients” à travers la création d’une fondation d’entreprise, ainsi que “des professionnels en activité, qui ont un projet individuel, familial, ou partagé avec des amis”, illustre Frédéric Théret. Avec des profils de plus en plus jeunes : “Ce sont souvent des personnes ayant entre 45 et 55 ans, qui souhaitent désormais agir sur les enjeux de leur territoire. C’est le cas à Marseille, où cinq chefs d’entreprise ont monté une fondation avec l’objectif de mobiliser leur réseau”. Un

engagement qui permettrait d’agir sur de multiples leviers : “Lorsqu’on parle de territoire, les problématiques sont bien souvent liées et peuvent concerner à la fois les questions de pollution, de pauvreté, d’échec scolaire, ou de mal logement”.

Reste que la création d’une fondation représente une étape supplémentaire dans l’engagement d’un grand donateur, avec un budget minimum requis de 200 000 euros réparti sur cinq ans, soit une moyenne de 40 000 euros par année. Bien que l’incitation fiscale demeure (avec un plafond fixé à 50 000 euros pour bénéficier des 75 % de déduction fiscale), le principal moteur est ailleurs. “Les fondateurs vont pouvoir s’impliquer dans la gouvernance et porter leur projet. Bien souvent leur motivation est personnelle, et relève d’une histoire familiale, d’un drame ou d’une histoire